



Déclaration Unsa-Education

CTA du 20 mars 2019

Madame la Rectrice,
Monsieur Le secrétaire général,
Mesdames, Messieurs les IA-Dasen
Mesdames, Messieurs les membres de l'administration
Mesdames, Messieurs les représentants du personnel

Le Comité Technique Académique réuni aujourd'hui doit examiner les circulaires mouvement des enseignants du 2nd degré, des PsyEN et CPE, et sûrement celle des personnels ATSS.

Le mouvement intra est un moment important dans la carrière de nos collègues, d'où l'importance de ces deux circulaires. Il convient donc de rédiger des textes où l'équité prévaut et où les règles académiques correspondent aux directives nationales.

Les groupes de travail qui se sont réunis courant mars nous ont permis d'échanger sur le fond et de faire avancer des situations. Néanmoins il reste à donner la possibilité d'obtenir des points de rapprochement de conjoint dans certaines circonstances ou des bonifications à caractère social dans tous les corps pour qu'il y ait une équité de traitement entre les personnels d'éducation, d'encadrement, psychologues et ATSS.

Cependant, pour l'Unsa-Education, deux dossiers n'ont pas avancé et ce sont ces deux dossiers qui détermineront nos votes :

- Le mouvement en ULIS et ERSH : la circulaire académique ne respecte pas la note de service ministérielle du 21 décembre 2018. Celle-ci prévoit une hiérarchie dans l'ordre de mutation des collègues ainsi qu'un départage au barème. Aucune de ces deux règles n'est respectée dans nos circulaires académiques. Il est certes difficile de faire un mouvement qui mêle sur les mêmes postes des enseignants du 2nd et du 1^{er} degré, aux mouvements différents. La création du CAPPEI nous amène à cette situation. Il nous semble, à l'Unsa-Education, qu'il aurait fallu mieux anticiper ce

mouvement particulier, pour le travailler avec minutie, conjointement avec les élus du personnel des 1^{er} et 2nd degrés.

- Le mouvement des PsyEN : l'Unsa-Education a demandé que le mouvement des PsyEN EDA puisse se faire sur des vœux de type établissement « école ». Cette demande correspond à la réalité quotidienne de nos collègues, qui n'exercent pas dans une circonscription comme un IEN mais dans une école. Cette demande permet aussi aux PsyEN EDA de ne pas muter à l'aveugle en attendant un 2^{ème} mouvement qui les affecterait dans une école précise. L'Unsa-Education demande donc que, faute de pouvoir paramétrer le serveur de mutation pour saisir des vœux « école », le mouvement des PsyEN EDA se fasse à la main et que la circulaire soit rédigée en ce sens.

Enfin, je voudrais aborder un point qui sera directement traité au CTA de lundi mais qui a une résonance aujourd'hui. Hier en fin d'après-midi, nous avons été destinataire d'un document nous annonçant la fermeture de 9 postes sur zone de remplacement, dont 4 de PLP « gestion administration » en Lozère. L'Unsa-Education est intervenue à plusieurs reprises sur la situation des TZR de cette discipline en Lozère, qui sont les victimes « abandonnées » de la précédente réforme de la filière « gestion administration ». L'Unsa-Education a accompagné hier 4 de ces TZR lors de leur entretien RH au SPSP. À aucun moment il n'a été question de supprimer leur poste à la rentrée 2019. Nous sommes abasourdis par une telle annonce au moment même où se terminait le dernier rendez-vous, et nous considérons qu'il est inacceptable de traiter des collègues ainsi. A l'heure où le ministère met en place un protocole national d'accompagnement, le Rectorat de Montpellier répond par des mesures de cartes scolaires qui vont contraindre nos collègues à quitter brutalement la Lozère à la rentrée prochaine pour être mises sur des postes ailleurs dans l'académie, sans savoir vraiment où compte tenu des suppressions des postes de titulaires en gestion administration. Nous nous interrogeons aussi sur la capacité à mettre en poste ces TZR, les victimes des mesures de cartes scolaire actuellement en poste et les 4 entrants au mouvement inter-académique. Sur cette question particulière de la suppression des postes en ZR Mende PLP « gestion administration », l'Unsa-Education souhaite soumettre un vœu au vote du CTA.

Pour revenir à ce qui nous occupe aujourd'hui, les règles du mouvement, il va falloir ajouter un paragraphe pour permettre à ces 9 collègues TZR dont le poste est supprimé de muter. Parce que telle qu'est rédigée notre circulaire actuelle, ces collègues devront muter comme n'importe quel enseignant sur des postes fixes ou d'autres ZR, sans bonification particulière et avec une possibilité d'extension. Pour l'Unsa-Education, une telle démarche est inacceptable.

Enfin, l'Unsa-Education demande que le CHSCT académique soit saisi des modalités de mise en œuvre de la politique d'accompagnement des PLP gestion administration dans le cadre du protocole national.

Vœux de l'Unsa-Education

L'Unsa-Education demande à Madame la Rectrice de l'académie de Montpellier de sursoir à la suppression des postes de titulaires sur zone de remplacement des PLP gestion administration des ZR de Mende et de Montpellier prévue à la rentrée 2019, afin de laisser le temps au protocole national d'accompagnement des enseignants PLP « gestion administration » d'organiser une reconversion choisie et sereine.